
FORÉSIENS CÉLÈBRES.

LE

PÈRE DE LA CHAIZE,

Confesseur de Louis XIV (1).

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS.

La même année qui devait mettre un terme aux débats de la régale, donna naissance à l'un des événements les plus extraordinaires et les moins connus dans ses détails du XVII^e siècle. Nous voulons parler du mariage secret de Louis XIV avec M^{me} de Maintenon.

« Le roi, dit l'abbé de Choisy, après la mort de M^{me} de Fontanges, qui a été sa dernière maîtresse, résolut tout de bon de songer à son salut. La reine mourut. Il ne voulut point se remarier par tendresse pour son peuple; il se voyoit trois petits-fils, et jugeoit prudemment que des princes d'un second lit pourroient dans la suite du temps causer des guerres civiles..... M^{me} de Maintenon lui plaisoit fort; son esprit doux et insinuant lui promettoit une conversation agréable et capable de le délasser des soins de la royauté; sa personne étoit encore aimable... , et son âge la mettoit hors d'état d'avoir des enfants... Il résolut de l'épouser secrètement. »

Suivant le témoignage de quelques historiens, ce fut d'après les vives instances du P. de la Chaize que Louis XIV prit cette détermination. Le confesseur n'ignoroit pas la passion du roi; le seul moyen de la rendre légitime et de la concilier en même temps avec la majesté royale, c'étoit un mariage morganatique. Les sentiments de piété vraie et profonde de M^{me} de Maintenon

(1) Voir les deux derniers numéros de la *Revue du Lyonnais*.

eussent toujours été d'ailleurs un invincible obstacle à ce qu'elle devint la maîtresse de Louis XIV ; d'un autre côté, le retour de ce prince à la pratique de ses devoirs était trop sincère, il croyait trop à la vertu de celle qu'il jugea digne de devenir sa compagne, pour avoir songé à la mettre sur la même ligne que M^{mes} de Montespan et de Fontanges. La délicatesse extrême des sentiments de la marquise, sa discrétion, sa modestie, la sûreté de son esprit et de son caractère, sa droiture, son désintéressement à toute épreuve, le charme inexprimable de ses entretiens, son humeur égale, et une facilité rare à ne jamais faire prévaloir ses goûts et ses penchants, tant de qualités réunies avaient amené ce prodigieux résultat. Elle était d'ailleurs belle encore, bien qu'elle eût cinquante ans ; ses grands yeux noirs avaient conservé toute leur vivacité et tout leur feu, et ses traits, d'une remarquable pureté de lignes, semblaient défier les injures du temps.

« Elle avoit, ajoute l'abbé de Choisy dans ses singuliers Mémoires, les yeux si vifs, si brillants, il pétillait tant d'esprit sur son visage quand elle parloit d'action, qu'il étoit difficile de la voir souvent sans prendre de l'inclination pour elle. » Saint-Simon lui-même, qui l'a si odieusement calomniée, convient « qu'elle avoit beaucoup d'esprit, une grâce incomparable à tout, un air d'aisance et toutefois de retenue et de respect, avec un langage doux, juste, en bons termes, et naturellement éloquent et court. »

Ainsi elle promettait à Louis XIV tout ce qui pouvait le délasser et le distraire des pompes et des ennuis inséparables de la royauté.

Le P. de la Chaize fut chargé par le roi des premières démarches. S'il faut en croire La Beaumelle, qui est ordinairement assez bien informé, M^{me} de Maintenon, après avoir accepté avec une reconnaissance mêlée de trouble la demande d'un si grand monarque, une fois rendue à la réflexion, se serait alarmée du secret exigé. Ce sentiment de délicatesse de sa part n'aurait rien eu que de naturel. Le P. de la Chaize aurait triomphé de ses hésitations en lui faisant comprendre que cette union étoit le seul remède à

la passion du roi, « que son salut éternel y étoit attaché, et que le soin de sa propre réputation devoit céder à un motif si puissant (1). »

Le roi lui-même eut soin de la rassurer en lui démontrant que de tels liens n'avaient rien que de fort licite ; et de plus, Bossuet et l'évêque de Sens firent valoir la raison que les deux contractants ne seraient nullement coupables des jugements téméraires formés sur eux.

Madame de Maintenon céda.

On ignore l'époque précise de la célébration du mariage. Voltaire croit qu'il eut lieu au mois de janvier 1686 ; l'abbé de Choisy, vers la fin de 1685 ; M. le duc de Noailles, qui a étudié scrupuleusement cette question, est de l'avis de l'abbé de Choisy.

Il y eut, dit-on, une convention par écrit entre les deux parties ; les clauses et les termes n'en ont jamais été connus. Jusqu'à la fin de sa vie, M^{me} de Maintenon s'attacha avec un soin extrême à faire disparaître jusqu'aux moindres preuves de ce mariage ; même vis-à-vis de ses parents, elle sut garder un silence impénétrable. Elle avait compris la distance infranchissable qui la séparait du trône et accepté sa nouvelle position sans la moindre ambition d'être saluée reine. Le roi prit moins de précautions ; s'il ne voulait pas que cet acte eût un caractère officiel, il est certain qu'il ne fut pas fâché que l'on sût au fond à quoi s'en tenir. Ainsi, à partir de cette époque, M^{me} de Maintenon cessa de remplir auprès de M^{me} la Dauphine les fonctions de deuxième dame d'atours, et, en présence de sa cour, Louis XIV redoubla envers elle d'attentions et de déférences.

« Le mariage fut célébré dans un oratoire particulier de Versailles (2) par l'archevêque de Paris (3), en présence du P. de La

(1) La Beaumelle, *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon*.

(2) « Les deux parties, dit La Beaumelle, se donnèrent l'anneau à un autel de la tribune de l'ancienne chapelle de Versailles, par où l'on passait pour aller à l'aile neuve. »

(3) François de Harlay de Chanvalon.

Chaize qui dit la messe, de Bontemps, premier valet de chambre du roi, qui la servit, et de M. de Montchevreuil, ami intime de M^{me} de Maintenon (1). » Quelques relations ont assuré que le marquis de Louvois assista comme second témoin à cette mystérieuse cérémonie, bien qu'il se fût opposé, dit-on, au mariage, de tout son crédit.

Plusieurs historiens ont attribué l'éloignement de M^{me} de Maintenon pour le P. de La Chaize, au conseil que le confesseur aurait donné au roi de ne pas déclarer son mariage. Aucune raison solide, aucune preuve ne vient à l'appui d'une telle supposition. Louis XIV avait un sentiment trop profond de la majesté souveraine, pour avoir eu sérieusement la pensée d'en venir à la publicité. Pour qui a pu étudier cette nature si vraiment, si constamment royale, cette opinion ne saurait prévaloir. De son côté, M^{me} de Maintenon avait un tact, un jugement trop sûrs pour avoir tardé à se rendre compte d'une telle situation; elle était trop passionnée pour la gloire du roi, pour avoir songé à l'amoindrir en la partageant. Sa nature modeste ne s'accommodait guère, d'ailleurs, du faste et du bruit; dans sa personne comme dans sa mise, tout annonçait des goûts simples et sans recherche, mais qui n'excluaient pas pourtant un grand air de dignité. Saint-Simon a peint merveilleusement la figure qu'elle faisait à la cour: « Particulière en public; hors de ses yeux, reine. » La raison de son éloignement pour le P. de La Chaize avait donc une autre cause, comme nous le dirons plus tard.

Ce fut l'année même de son mariage que la marquise conçut l'idée de fonder l'établissement de Saint-Cyr. Nous n'avons point à esquisser l'intéressante histoire de cette maison qui s'ouvrit à tant de nobles infortunes (2). Nous dirons seulement que le P. de

(1) *Histoire de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles.

(2) « Avant de se préoccuper des familles nobles, Louis XIV avait pensé à donner un asile aux vieux ans du soldat français dans le magnifique édifice des Invalides, dont le modèle n'existait nulle part, et dont Saint-Cyr devint un modeste pendant. » (*Hist. de Mme de Maintenon*, par le duc de Noailles. T. III, p. 16.)

La fondation des Invalides eut lieu en 1671.

La Chaize fut appelé, ainsi que Racine et Boileau, à corriger les constitutions de la communauté.

M. de Villeroi, évêque de Chartres, voulait que les dames chargées de l'enseignement fissent des vœux absolus. Le P. de La Chaize ne fut pas de cet avis : « L'objet de la fondation, disait-il, n'est pas de multiplier les couvents, qui se multiplient d'eux-mêmes, mais de donner à l'Etat des femmes bien élevées. Il y a assez de bonnes religieuses, et pas assez de bonnes mères de famille. L'éducation perfectionnée à Saint-Cyr produira de grandes vertus, et les grandes vertus, au lieu d'être enfermées dans les cloîtres, devraient servir à sanctifier le monde. »

Le roi trouva bons ces conseils et dit : « Je fonde une communauté et non un couvent. »

Plus tard cependant on trouva des inconvénients dans les vœux simples, et les dames qui se vouèrent à l'éducation des demoiselles durent se soumettre à prononcer des vœux absolus sous la règle de saint Augustin.

A une époque où la conscription n'existait pas, et où la noblesse se devait à l'Etat corps et biens, exclusivement et sans partage, la fondation de Saint-Cyr pour les jeunes filles pauvres et nobles ne fut point considérée comme un privilège, et elle ne devait pas l'être. Saint-Cyr était une dette de la France envers ceux qui se ruinaient et versaient leur sang pour la rendre plus forte et plus glorieuse. Aussi cette belle fondation fut-elle applaudie dans tous les rangs, et par ceux-mêmes qui étaient le plus hostiles au pouvoir royal. Plusieurs jansénistes influents, entre autres Arnauld, l'approuvèrent, quoique le P. de La Chaize l'eût favorisée avec ardeur.

Dès l'origine, tous les placets qui avaient pour but de solliciter une admission à Saint-Cyr, devaient être adressés directement au roi ; mais, comme sa confiance dans les lumières de M^{me} de Maintenon était absolue, il lui abandonna le soin de disposer à son gré de toutes les places.

Après avoir, pendant quelques années, usé de ce privilège, la marquise désira que les choses fussent réglées pendant sa vie, comme elles le seraient après mort. A partir de 1695, le soin de

présenter les nominations au roi fut confié au P. de la Chaize, et après lui, d'une manière définitive, au conseiller d'Etat, chargé des affaires temporelles de la maison de Saint-Cyr.

Voici la lettre que M^{me} de Maintenon, en cette circonstance, fit écrire par M^{me} de Fontaines, alors supérieure de l'établissement, au confesseur de Louis XIV.

« Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ.

« De notre maison de St-Louis, le 25 janv. 1695.

« Mon Révérend Père,

« Madame de Maintenon ayant voulu remettre au roi le droit qu'il a de remplir les places de demoiselles qui vaqueront chez nous, je me vois obligée de vous avertir qu'il y en a présentement dix. Je le ferai à l'avenir, mon Révérend Père, par un billet très-précis; mais je vous supplie de me permettre, pour la première fois, de vous demander votre protection pour une communauté à l'établissement de laquelle vous avez tant contribué, de vous assurer qu'il n'y en a point où vous soyez plus honoré, et de vous protester, en mon particulier, que je suis, avec beaucoup de respect, mon Révérend Père, votre très-humble et très-obéissante servante.

« S. DE FONTAINES. » (1)

A en juger par le nombre des femmes de mérite que produisit Saint-Cyr, les choix du P. de la Chaize durent être excellents. Aux respects dont il fut entouré d'abord par les jeunes filles de cette noble demeure, durent se joindre plus tard les sentiments de la plus vive reconnaissance, lorsqu'il devint l'intermédiaire des faveurs royales. Aussi, pas une fête ne se donne à Saint-Cyr sans que l'on n'y trouve le Révérend Père. Lorsque Racine, un de ses meilleurs amis, fit jouer *Esther* dans cette pieuse retraite, le confesseur fut du petit nombre des invités. Il vint, à côté de Fénelon et de plusieurs autres prélats, applaudir ce ravissant prélude d'Athalie.

(1) *Hist. de Mme de Maintenon*, par M. le duc de Noailles.

Cette époque est celle de la plus haute faveur du P. de la Chaize. L'année même de son mariage avec Madame de Maintenon, le roi fut atteint d'une grave maladie. Une tumeur qui lui était survenue finit par se changer en fistule, et il dut se résoudre à subir ce que l'on nommait alors la *grande opération* « tant elle inspirait de la crainte, dit M. de Noailles, et tant elle était en effet dangereuse à cause du peu de progrès qu'avait encore fait la chirurgie. » Le roi ne se dissimulait pas la gravité du mal, mais pour ne jeter aucun trouble dans le royaume et pour couper court à tous les calculs que pourraient faire en Europe ses ennemis, il garda si bien le secret que la maladie et l'opération ne furent connues qu'après son entière guérison. Il n'y eut dans la confiance que Madame de Maintenon, M. de Louvois, le P. de la Chaize, Daquin, premier médecin du roi et Félix son premier chirurgien. « La veille de l'opération, Louis XIV s'était promené dans ses jardins selon sa coutume, et le matin du jour « fixé, 18 novembre 1686, on le trouva endormi profondément, « comme s'il ne se fût agi de rien. » Le P. de la Chaize fut appelé le premier dans sa chambre, et le roi, après avoir mis en règle sa conscience et s'être recommandé à Dieu, se livra aux mains de son Chirurgien et supporta cette douloureuse opération avec le plus grand courage, sans qu'il lui échappât une seule plainte. (1) « M. de Louvois lui tenait la main et Madame de Maintenon était à la cheminée. » L'opération n'ayant pas réussi comme on l'espérait d'abord, il fallut quelques jours après y revenir jusqu'à trois fois, sans que pendant ce temps-là le courage de Louis XIV se démentît jamais. La guérison fut lente; le P. de la Chaize ne quitta pas un seul instant le royal malade et lui prodigua les soins et les consolations les plus tendres. Touché de son pieux dévouement, le prince eut désormais pour lui une confiance et un attachement sans bornes.

A partir de ce moment, le P. de la Chaize fut seul chargé de

(1) *Hist. de Madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles; voir aussi le *Récit de la grande opération faite au roi Louis XIV, en 1686*, par J. A. Leroy, bibliothécaire de Versailles, 1851.

la direction des affaires ecclésiastiques, fonction qu'il avait jusque-là partagée avec l'archevêque de Paris. Le *conseil de conscience* où ce prélat et le P. de la Chaize étaient appelés tour à tour, ne se tint plus désormais qu'avec ce dernier (1).

Voici comment madame de Maintenon annonçait à une de ses amies cette importante nouvelle.

« Le P. de la Chaize est mieux que jamais dans l'esprit du roi ; il agira désormais sans Mgr. l'archevêque de Paris, et M. de Lesdiguières ne verra plus le clergé de France à ses genoux. C'étoit un grand scandale. Il fera son rapport, et le roi nommera; vous croyez bien que cette grande faveur va mettre tout le monde aux pieds de la Société; je lui ai déjà fait ma cour pour Monsieur votre neveu et l'ai faite de belle grâce : on peut bien dissimuler un peu pour rendre service à ses amis. »

Ce ne fut pas la seule fois que Madame de Maintenon mit en pratique cette dernière maxime, car on voit dans sa correspondance qu'elle eut assez souvent recours au P. de la Chaize, pour obtenir de lui des bénéfices en faveur de ses amis. Le bénéfice obtenu, elle laissait éclater malgré elle son antipathie pour le Jésuite en faveur : « Le P. de la Chaize ne tarit pas sur vos louanges, écrit-elle au cardinal de Noailles : vous allez dire : *Timeo Danaos et dona ferentes.* » Ces paroles auraient lieu de surprendre de la part d'une femme ordinairement peu passionnée et très-équitable dans ses jugements, si elle ne nous eût fait connaître elle-même, comme nous le verrons plus tard, le motif aussi singulier que peu fondé de son aversion pour le célèbre confesseur.

Les lettres qui suivent n'offrent pas un moins grand intérêt

(1) Les dimanche, lundi, mercredi et jeudi étaient les jours désignés par le roi pour tenir son conseil d'Etat auquel assistaient les quatre secrétaires d'Etat de la guerre, des affaires étrangères, des finances et de la marine. Le mardi et le samedi se tenait le conseil des finances, exclusivement consacré à cette branche du service, et le vendredi avait été désigné par le roi pour le *conseil de conscience* avec l'archevêque ou son confesseur. A partir de l'époque dont nous venons de parler, il ne se tint plus qu'avec le P. de la Chaize.

que les précédentes ; elles sont relatives aux missions que Louis XIV envoya dans les régions les plus lointaines pour y répandre la lumière de la foi. Ces expéditions d'humbles missionnaires dont la science égalait le zèle ardent, ces expéditions ordonnées par le grand roi n'ont pas moins contribué à rendre sa mémoire impérissable parmi les peuples que les plus éclatantes victoires de son règne. Ces voyages au long cours, à une époque où la marine n'avait pas, comme aujourd'hui, la possibilité d'user de moyens rapides et économiques, coûtèrent à Louis XIV des sommes considérables.

La France prit le plus vif intérêt et la plus large part à cette pacifique croisade contre l'idolâtrie. Les Lazaristes, les prêtres des missions étrangères rivalisèrent de zèle avec les Jésuites pour propager la foi chrétienne en Asie, en Afrique et dans le Nouveau Monde. Le P. de la Chaize, à qui fut confié par le roi le soin d'organiser les missions, déploya dans cette partie de son ministère un zèle et un dévouement dignes des plus grands éloges. Ses lettres tout empreintes de la foi la plus vive et la plus généreuse, nous prouvent de quelle ardeur sincère il était animé pour le triomphe de la religion, et combien il se montra digne en tous points d'avoir fixé sur sa personne la confiance et la faveur royale. La Compagnie de Jésus, depuis sa fondation, n'avait jamais cessé d'envoyer de nouveaux missionnaires dans toutes les contrées du globe livrées à l'idolâtrie. Depuis le glorieux apostolat de saint François Xavier dans les Indes et au Japon, le zèle apostolique de cette puissante société n'avait fait que s'accroître. L'Asie, l'Afrique, l'Amérique avaient été souvent témoins des nombreux martyres de ses missionnaires. Partout les Jésuites avaient écrit avec leur sang la parole de Dieu (1).

Louis XIV ne voulut pas rester en arrière du mouvement imprimé aux missions par ses prédécesseurs. Depuis l'année 1684, il dirigea sa pensée et ses efforts vers ce but si digne de lui. Voici comment le P. de la Chaize annonçait au général de son ordre les intentions et les projets du roi :

(1) Depuis leur fondation jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, les Jésuites ont eu plus de 700 martyrs.

Au Très-Révérénd Père de Noyelles, Général de la Compagnie de Jésus, à Rome (1).

Pax Christi.

De Paris, 29 décembre 1684.

Mon Très-Révérénd Père,

Je croy que le temps est venu auquel Dieu veut se servir de Nostre Compagnie pour sa gloire et pour l'augmentation de son Eglise plus que nous mesmes n'aurions osé l'espérer, pourveu qu'on puisse fournir un nombre suffisant de bons ouvriers au zèle plus que très-chrestien du Roy, qui ayant veu plusieurs de nos missionnaires en action dans les pays les plus rudes et les plus difficiles à pratiquer de ses Etats, travailler à la conversion des hérétiques avec un zèle infatigable et avec tant de bénédictions du ciel que nous en comptons en deux ans de temps plus de cinquante mille convertis par leurs soins, a résolu de porter l'Evangile, par le moyen de nos Pères, dans tous les endroits où ses vaisseaux abordent pour favoriser le négoce de ses sujets.

Comme le Père Couplet que je présentai à S. M. luy a fait comprendre les grands fruits que l'on pouvoit faire dans la Chine, si l'on pouvoit y faire passer des gens d'esprit et de vertu; et S. M. d'ailleurs aimant extrêmement les sciences, et tout ce qu'on peut acquérir de connoissances dans les pays estrangers, Elle m'a commandé de chercher parmi ses sujets un nombre de bons missionnaires qui ayent assez de connoissances des mathématiques pour faire en chemin et sur les lieux toutes les observations nécessaires pour rectifier les cartes marines et géographiques et surtout pour prendre connoissance des sciences et des arts principaux des Chinois; faire un ramas (*sic*) de leurs livres pour en enrichir la bibliothèque, former quelques interprètes qui en puis-

(1) Le P. Charles de Noyelles rempîça le P. Paul Oliva. Il fut élu général des Jésuites le 5 juillet 1682. Par sa prudence et sa modération il adoucit autant que possible, les rapports, assez difficiles à cette époque, entre la cour de Rome et celle de France. Le généralat du P. de Noyelles ne dura que quatre ans.

sent faire des traductions, et, sous le prétexte d'estre ainsi les observateurs et les mathématiciens du Roy, instruire les peuples des vérités de la foy. Ce qui est si glorieux et si avantageux à Nostre Compagnie, que je n'ay pas crû qu'il y eust à hésiter à cela, n'y aucun lieu de douter que V. P. n'y donnast avec joye son consentement. La grâce que j'ay à luy demander est qu'elle veuille bien que toutes choses se fassent au nom du Roy sans appréhender que les vicaires Apostoliques François nous donnent de l'inquiétude, ny que nous fassions aucune affaire qui puisse raisonnablement choquer MM. de la Congrégation de la Propagande.

Le Roy envoie sur la fin de Février un ambassadeur au Roy de Siam, et il désire que quatre de nos Pères passent en ce pays là avec luy ; et l'on prend en même temps des mesures par son ordre pour les faire passer de là à Macao, et ensuite à la Chine. L'intention de S.M. seroit qu'un pareil nombre de nos Pères pust passer à Sumatra avec nos vaisseaux, et Elle voudroit mesme que d'autres entreprissent de secourir ces missions, soit par la Perse et par le chemin de terre, soit par la Grande Tartarie ; ce qu'on ne différera pas longtemps de tenter par son ordre.

Le mesme zèle de S. M. luy ayant fait observer qu'il y a un grand dérèglement parmi les aumosniers qui servent sur ses vaisseaux et sur ses galères, dont la plupart sont les rebuts des Religions et des Diocèses qui ne souffrent point les méchants prestres, Elle désire d'establi dans ses ports principaux une espèce de séminaires, pour y former des Ecclésiastiques pour le service de la marine ; et elle souhaite que nos Pères en prennent soin ; jusques là mesme qu'elle voudroit que dans toutes les principales escadres deux de nos Pères allassent en mer pour y avoir l'intendance générale du spirituel de tous les bâtimens de ses armées navales, avec l'autorité nécessaire sur tous les ecclésiastiques. S. M. veut commencer au plus tôt un de ces établissemens à Toulon, où Elle désire qu'outre les Directeurs du séminaire, il y ait de nos Pères qui enseignent la Théologie et les Mathématiques, et surtout celles qui regardent la navigation et la marine. On fera pour cela des réglemens qu'on enverra à

V. P. avec un modèle des Lettres Patentes qu'on pourra demander à S. M., en sorte qu'on soumettra le tout aux ordres de V. P., afin qu'il ne s'y fasse rien qui soit contraire à nos constitutions.

Je souhaite de toute l'estendue de mon cœur à V. P. une heureuse année suivie de plusieurs autres, pour le bien et l'avantage de l'Église et de Nostre Compagnie, et suis avec tout le respect possible, etc.

FRANÇ. DE LA CHAIZE.

Au même.

A Paris, le 14 mars 1685.

Pax Christi.

Mon Très-Révérénd Père,

Aussitost que j'eus reçu la dernière lettre dont V. P. m'a honoré, je crus devoir informer Mgr le Nonce qui est icy de tout ce qui s'est passé pour l'envoy de six Pères de Notre Compagnie, qui sont partis pour la Chine par le mesme vaisseau qui portoit un Ambassadeur à Siam. Je luy ay fait connoistre que le peu de temps que le Roy nous a donné pour fournir des ouvriers capables des employs auxquels S. M. les destinoit nous avoit obligé de prendre dans le Collège de Paris le Professeur de Mathématiques avec cinq autres vertueux et savants Religieux qui estoient dans le mesme Collège ; sans avoir le loisir d'en faire venir aucun d'ailleurs, et beaucoup moins d'attendre les ordres de V. P. à qui je n'avois pû faire savoir les ordres du Roy que depuis peu de semaines : qu'au surplus ces Pères allant sur les vaisseaux de S. M. et par ses ordres n'auroient nulle difficulté de se soumettre aux Vicaires Apostoliques, qui estoient François, en cas qu'ils fussent obligez de demeurer quelque temps à Siam. Ce prélat m'a demandé un mémoire instructif de toute cette affaire, et des desseins du Roy, que je luy ay donné bien volontiers, et qu'il m'a promis d'envoyer à Mgr le Cardinal Cibo, pour empescher qu'on n'inquiete V. P. sur ce point, en cas qu'on vinst à s'en formaliser dans la Congrégation de la Pro-

pagande Je me suis donné l'honneur de mander la mesme chose à Mgr le Cardinal d'Estrées ; en sorte que nos intentions dans cette entreprise ayant esté toutes bonnes et toutes saintes aussi bien bien que celles de Sa Majesté qui nous l'a ordonnée et qui en a formé le dessein , V. P. n'en recevra aucun déplaisir. S'il faut faire quelque chose de plus, Elle m'obligera de me l'ordonner. Car rien ne me seroit si sensible que si j'avois esté cause qu'Elle receust quelque chagrin. Elle n'en aura aucun des desseins que le Roy a dû se servir de nos Pères pour convertir et pour sanctifier les gens de mer , et pour former de bons aumôniers de vaisseaux et de galères. On aura soin de ne vous engager en cela à rien de contraire à notre Institut , et l'on ne conclura rien sans avoir les sentiments et les ordres de Votre Paternité. Je me recommande à SS. SS. et suis avec tout le respect et toute la soumission possible, etc.

FRANÇ. DE LA CHAIZE, S. J.

Le père Tachard, de la Compagnie de Jésus, un des six missionnaires que Louis XIV destinait à la Chine, a laissé une intéressante relation des deux voyages qu'il fit à Siam (1).

Il était porteur de la lettre suivante, écrite par le P. de la Chaize de la part du Roi, au Père Ferdinand Verbiest, de la Compagnie de Jésus, missionnaire en Chine, et président des mathématiques dans cet empire.

Paris, 28 janvier 1685.

Mon Révérend Père (2),

C'est avec bien de la joye, que je m'acquitte de l'ordre du plus grand Roy de la chrétienté, de m'adresser à Votre Révérence, pour luy recommander six de nos Pères de ses sujets, d'un mérite et d'une capacité extraordinaires pour aller sous votre protection, porter à la Chine et à la grande Tartarie, les lumières

(1) Voyage de Siam des Pères Jésuites, envoyés par le roy aux Indes et à la Chine, in-4, à Paris, Arnould Sencuze, 1686, par le P. Guy Tachard, de la Compagnie de Jésus. — 2^e Voyage à Siam du P. Tachard, in-4, Paris, Daniel Horthemels, 1689.

(2) Cette lettre a été publiée dans le voyage à Siam du P. Tachard.

de la vraye foy, et en tirer toutes les observations d'astronomie, et toutes les connoissances des arts et des sciences d'une nation, pour laquelle le R. P. Philippe Couplet, que Sa Majesté a vû icy avec plaisir, luy a donné une estime très-particulière. Ils ont tous six, avec un grand zèle et une vertu rare, de grands avantages pour les langues et les sciences, et la connoissance qu'ils ont des mathématiques, les a fait choisir par Sa Majesté pour ses mathématiciens, dont elle leur a donné à tous des lettres patentes du grand sceau de la chancellerie. Votre Révérence aura de la joye de lier par ces Pères une espèce de commerce, en faveur des sciences, entre les deux plus puissants souverains du monde, et les deux plus grands protecteurs des sciences. Il y a tant de ressemblance dans la sagesse et le bonheur de leur gouvernement, dans la force et le nombre de leurs armées, dans la police et le bon ordre de leurs Estats, dans la bénédiction que Dieu donne à leurs entreprises, dans la magnificence de leurs Cours, dans la grandeur et la noblesse de leurs sentiments, qu'il semble que ces deux princes admirables ne pouvant rien trouver de si auguste ni de si grand qu'eux sur la terre, et qu'estant tous deux nez pour la gloire de leur siècle et pour le bonheur de leurs peuples, ils doivent être aussi unis par ces mêmes vertus, et ces mêmes qualitez héroïques qu'ils ont receues du ciel, qu'ilz sont éloignez par la longueur immense des terres et des mers qui séparent leurs Estats. Plût au Seigneur suprême de tous les Souverains et de tous les Roys et Empereurs, qui les a rendus l'un et l'autre les conservateurs du culte du vray Dieu, et les protecteurs de ses autels, de leur donner aussi les mêmes sentiments pour la religion, le même zèle pour la propagation de la vraye foy, et la même ardeur pour la publication et pour la pratique de l'Évangile, et que le grand Empereur de la Chine ne fût pas inférieur au nôtre dans le seul point essentiel de la véritable grandeur qui manque à la dignité de sa personne et au bonheur de son règne. Toutes les personnes saintes et zélées de ce très-florissant royaume, où Louis le Grand établit avec application l'unité de la foy catholique, la vertu et la piété par ses exemples, par ses soins, par ses édits

et par ses libéralitez continuelles (1), demandent incessamment au ciel la même grâce pour votre grand Empereur : nous offrons continuellement nos sacrifices et nos prières au vray Dieu pour cela. Nous ne pouvons pas croire que tant de vertus qu'il possède déjà, demeurent éternellement sans récompense, faute de celles du christianisme, dont nous espérons qu'il consommera ce grand mérite qui luy acquiert une si belle réputation dans toute la terre. Je vous supplie, mon Révérend Père, pour la satisfaction de notre Grand Roy, que Dieu a donné à l'Europe pour le Défenseur et le restaurateur de la vraye foy, et qu'il destine suivant toutes les prophéties à la destruction du Mahométisme, de nous donner encore plus de connoissance qu'il se pourra des vertus, des sentiment et des actions de votre grand Empereur, pour qui il a déjà conçu une estime si particulière. Je vous conjure aussi de protéger, d'assister et de favoriser de tout votre possible les zéles et sçavans missionnaires qu'il vous a envoyez, et à la teste desquels il a mis le P. de Fontenay dont vous connoissez le mérite, et que tous les sçavans mathématiciens de l'Académie Royale des Sciences, qui est ici entretenue par les libéralitez de Sa Majesté, regardoient comme un homme extraordinaire, et de ceux qui faisoient le plus d'honneur à la nation. Ils vous portent toutes les observations et toutes les curiositez des sciences de l'Europe dans leur plus grande perfection, et vous sont envoyez comme des gages des autres plus grandes choses que Sa Majesté voudroit faire, et fera sans doute dans la suite pour la satisfaction de votre grand Empereur, et pour la vôtre particulière, d'abord qu'il aura appris l'accueil et le traitement qu'on aura fait à la Chine à ses mathématiciens et les facilitez et les aydes qu'on leur aura accordées pour l'exécution des ordres dont ils sont chargez. Je ne puis dire à Votre Révérence toutes les suites avantageuses que j'augure de l'envoy de ces Pères auprès de vous, s'il plaist à Dieu d'y donner sa bénédiction. Comme ils partent tous de cette cour et de la capitale de ce royaume, où ils ont esté élevez depuis quelque tems,

(1) Allusion aux sommes considérables dépensées par Louis XIV pour la conversion des protestants.

et très considérez pour leur mérite, ils vous diront mille choses qui contenteront votre zèle et votre curiosité mieux que je ne pourrais les écrire. Je supplie surtout Votre Révérence de les croire, lors qu'ils vous assureront que personne au monde n'est plus respectueusement et plus cordialement que moy dans l'union de vos Saints Sacrifices, et de vos travaux apostoliques,

Mon Révérend Père,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LA CHAIZE,
De la Compagnie de Jésus.

Les six missionnaires furent reçus à Siam, ainsi que l'ambassade avec des honneurs extraordinaires. La lettre que Louis XIV écrivait au Roi de Siam fut portée au palais de ce prince sur un char doré. Le monarque siamois fut si surpris des connaissances astronomiques des six Jésuites en destination de la Chine qu'il envoya sur le champ en France une ambassade solennelle qu'accompagnait le P. Tachard, afin d'obtenir par l'entremise du P. de la Chaize l'envoi dans ses États de douze mathématiciens de la Compagnie de Jésus. En même temps, le Roi de Siam offrait au confesseur de Louis XIV un grand crucifix d'or sur une croix de tambac, et, en attendant l'arrivée des Pères Jésuites, il leur faisait construire dans sa capitale, une église, des maisons et un observatoire.

Dès la première visite du P. de la Chaize aux ambassadeurs ils lui parlèrent du principal objet de leur mission, « et comme ils « n'étoient pas instruits des usages de la Compagnie de Jésus, « ils lui dirent en propres termes que les Jésuites dépendant de « luy, et que le roy leur maître en demandant douze, ils avoient « ordre de ce prince de s'adresser d'abord à luy, pour les choisir, et de le prier ensuite de joindre ses sollicitations aux leurs « pour demander à S. M. qu'elle voulût bien permettre à ces « pères de sortir du royaume (1). »

Louis XIV ordonna sur le champ qu'il fût fait droit à la demande des ambassadeurs et il chargea le P. de la Chaize d'écrire dans les cinq provinces des Jésuites en France, afin d'y choisir

(1) Second voyage du P. Tachard à Siam, in-4, Daniel Horthemels, 1689.

quatorze pères. Ils furent bientôt présentés au roi par le P. de la Chaize. Ce prince terminait ainsi l'allocution qu'il leur adressa :

« Quelque difficile que soit cette entreprise, les motifs qui vous y engagent sont trop pressans pour ne vous y pas soutenir, puisque vous y allez pour la gloire de Dieu et pour l'honneur de la France. Allez, mes Pères, remplissez bien les espérances que nous avons de vous, je vous souhaite un heureux voyage, et me recommande à vos prières. »

Parmi les présents que Louis XIV envoyait au Roi de Siam, se trouvait une machine de Romer, offerte à ce souverain par le père de la Chaize. Cet envoi était accompagné de la lettre qui suit :

A Sa Majesté le Roi de Siam (1).

Sire,

J'ay satisfait avec bien du respect et de la joye aux desirs de Votre Majesté, en procurant l'envoy de douze Pères mathématiciens de notre Compagnie, considérables par leur vertu et par leur doctrine, pour aller occuper les deux maisons avec les églises et les observatoires qu'elle daigne leur donner dans ses deux villes royales de Siam et de Louvo. J'ay pris sur cela les ordres du Roy, mon maître, qui a consenti au départ de ces Pères d'autant plus volontiers, qu'il ne pouvoit envoyer à Votre Majesté des gages plus chers, ni plus seurs de son amitié royale. Il a renvoyé le Père Tachard à leur tête, afin qu'étant mieux informé sur cela des intentions de Votre Majesté, il puisse aussi lui rendre un meilleur compte de l'exactitude et du soin avec lequel on a tâché d'y correspondre. Si j'osois, Sire, mêler mes très-humbles recommandations à celles du plus grand Roy du monde, je prierois Votre Majesté de donner à ces Pères, qui sont mes frères, et que je chéris plus que moy-même, les marques de bonté et de protection, que leur mérite ne peut manquer de leur attirer partout où ils seront connus.

J'ay reçu, Sire, avec toute la respectueuse reconnoissance que je devois le présent du Crucifix d'or dont Votre Majesté m'a

(1) Second voyage du P. Tachard, in-4, Paris, 1689.

honoré, et il demeurera toujours dans cette première et principale maison de notre Compagnie, en France, exposé aux yeux de tous mes frères, afin qu'ils soient tous excités du zèle d'aller rendre leurs services très-humbles à Votre Majesté, et de porter à ses sujets la science du salut, et la connoissance du vray Dieu, qui seul mérite d'être adoré de tout l'univers. Je les suivray de cœur, et j'uniray tous mes vœux à ceux qu'ils feront sans cesse pour la gloire solide de Votre Majesté, et pour les prospérités de son règne.

J'ay pris la liberté, Sire, de les charger de quelques petits presents, tels qu'un homme de ma profession peut les faire à un grand Roy. J'espère que la curiosité du travail ne luy déplaira pas, et je prie le Roy du ciel, qui a réglé par sa sagesse profonde, pour l'instruction des hommes, les mouvements des cieux et des astres, les conjonctions des planettes, les éclipses du soleil et de la lune, que ces machines représentent par une invention nouvelle, de mettre dans l'esprit sublime de Votre Majesté par les ouvrages les plus éclatants de la main du seul Dieu que nous adorons, la connoissance et l'amour de celuy qui est auteur de ces merveilles, et à qui les Rois doivent encore plus de vénération et de soumission que le reste des hommes.

Je dois au reste, Sire, ce témoignage à vos Ambassadeurs et surtout à celuy qui est Chef de l'ambassade, qu'ils se sont comportés en toutes rencontres avec une prudence et une sagesse extrêmes, et qu'ils ont trouvé moyen, en soutenant l'honneur de leur caractère et la gloire de Votre Majesté, de satisfaire tout le monde et de plaire surtout à notre grand Roy mon maître. Je crois qu'ils se loueront des soins que j'ay pris de leur obtenir du Roy mon maître toutes les marques de considération pour Votre Majesté, qu'ils pouvoient desirer ; de sorte que je puis dire que jamais ambassadeurs n'ont été traités en France avec plus d'honneur et de distinction. Je prie le Roy des Roys, qui tient le cœur des Souverains entre ses mains, de lier de telle sorte celuy de Votre Majesté avec celuy du Roy mon maître, que n'ayant l'un et l'autre que les mêmes sentiments pour cet Être suprême, vous conspiriez tous deux à le faire également adorer par toutes les nations de l'Orient et de

l'Occident. Comme rien ne contribue tant à élever le nom du roi mon maître au haut point de gloire où il est aujourd'hui, que ce zèle qu'il a pour le pur culte du vray Dieu, rien aussi ne donnera plus de réputation au règne de Votre Majesté, ny plus de bonheur à toutes ses entreprises. Ce sont les souhaits que m'engagent de faire pour Elle la reconnoissance infinie que j'auray toute ma vie de ses bontés Royales, et l'ardeur très-respectueuse et très-vive avec laquelle je suis,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

FR. DE LA CHAIZE.

Le roi de Siam s'empessa de répondre en ces termes à la lettre précédente :

« Nostre royale parole estant portée au Révérend Père de la Chaize, confesseur du Roy de France, luy fasse connoître nostre affection, et nous serve de compliment auprès de luy.

Nous avons receu avec joye, des mains du Père Tachard, la lettre et le present de Votre Paternité. Ce même Père nous a raconté avec combien de soin et de zele Elle nous avoit ménagé tout ce que nous luy avions fait recommander pour notre contentement particulier, et pour l'intérêt de nos peuples. Cette marque de votre affection pour notre personne et pour tous nos sujets, ne nous a pas esté moins sensible, qu'elle a esté agréable au cœur royal du Grand Roy votre maître comme votre lettre nous l'apprend. Il ne nous a pas esté difficile de connoître par cette sage conduite, quand nous n'aurions rien sceu de votre rare mérite, la suprême sagesse qui accompagne ce puissant monarque dans le choix qu'il fait de ceux qu'il attache auprès de sa personne royale, et en même temps les qualités et le bonheur des personnes qu'il veut aussi honorer. Nous avons député le Père Tachard, de la Compagnie de Jésus, auprès du Roy et auprès du Saint Pape, pour leur présenter de notre part nos lettres royales et nos présents. Le zèle que votre Paternité a fait paroître la première fois, nous fait encore espérer qu'Elle l'aidera de ses conseils, de son crédit et de

son pouvoir comme nous l'en prions, afin que ce père s'acquitte bien de son employ. Nous desirons particulièrement qu'il ménage une voye seure et libre, afin de faire venir le plus grand nombre de Pères de votre Compagnie qu'il se pourra, pour estre comme les gages de la bonne et royale correspondance que nous souhaitons ardemment d'entretenir avec le Roy de France, notre bon amy et allié.

Ecrit de notre palais de Louvo, le 3 du decours de la première lune de l'année 2231 (c'est-à-dire le 22 décembre 1687) (1).»
(sceau du roi de Siam).

Les lettres suivantes du P. de la Chaize sont relatives à d'autres missions que Louis XIV envoya dans les Indes, en Chine, en Perse et autres pays idolâtres.

* Versailles, le 29 juillet 1687.

Mon Très-Révérend Père (2).

J'ai reçu, il y a peu de jours, avec la plus grande joie et un respect non moins grand, une lettre de Votre Paternité, en date du 8 de ce mois; aussitôt j'ai couru auprès du Roi, espérant être le premier et l'heureux porteur de la nouvelle de votre élection. Mais déjà circulait une lettre de Mgr. le cardinal d'Estrées, arrivée depuis peu, dans laquelle il célébrait les votes de toute la Congrégation pour s'être fixés sur Votre Paternité, et vantait avec chaleur vos vertus et vos mérites. Alors j'ai montré les lettres que le P. Provincial de cette province et les autres pères français m'ont

(1) *Second voyage du P. Tachard.*

(2) Thyse Gonzalès de Santalla, général de la Compagnie de Jésus, théologien de mérite, vigoureux adversaire des Jansénistes. « Il avait composé un ouvrage spécialement dirigé contre les quatre propositions de l'assemblée du clergé de 1682. Ce livre pouvait exciter des craintes et provoquer des répugnances dans la pensée de Louis XIV; il n'en fut rien. » (*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par M. Créteineau-Joly).

Gonzalès, comme général, n'essaya pas de faire prévaloir ses opinions. — Le P. de la Chaize, dans la lettre ci-dessus, le complimente sur son élection et le rassure indirectement sur les craintes qu'il pouvait avoir de ne pas vivre en bonne harmonie avec le Roi.

écrites sur le même sujet, lettres toutes pleines des mêmes éloges. En même temps, j'ai remis au Roi la lettre de Votre Paternité. Sa Majesté l'a reçue de la meilleure grâce du monde, et a ajouté que Votre Révérence qui, depuis tant d'années a organisé les missions les plus célèbres, serait portée sans doute à favoriser les missions de nos pères, destinées, par la volonté royale aux Indiens, aux Chinois, aux habitants de Siam, aux Persans, aux Moscovites et autres nations étrangères. Sa Majesté disait encore qu'Elle fondait les plus grandes espérances sur l'élection d'un homme si remarquable, qu'Elle l'approuvait fort et que, quelle que fût sa nation, il serait non seulement très-utile à son ordre, mais encore à l'Eglise universelle. Enfin, Sa Majesté m'a déclaré que sous peu Elle répondrait à la très-gracieuse lettre de Votre Paternité.

J'ai abordé aussi Monseigneur le Dauphin et les autres princes du sang royal, et j'ai remis à chacun d'eux les lettres que leur a destinées Votre Paternité. Comme ils professent tous pour notre Compagnie les meilleurs sentiments, ils ont reçu ces lettres de la manière la plus affable.

J'ai envoyé à Paris, à Mgr. le cardinal Ranuccio (1), par un de nos Pères, la lettre à son adresse, et il m'a aussitôt transmis sa réponse.

En ce qui me concerne, je voudrais que Votre Paternité me considérât par-dessus tous comme un de ses serviteurs les plus attachés et les plus obéissants. Elle entendra sans doute sur mon compte, à Rome surtout, les choses les plus défavorables ; jusqu'à présent, j'ai fait peu de cas de ces insinuations, soit parce que je ne puis aller à l'encontre des fausses suspensions, des diverses censures et jugements conçus de la manière la plus téméraire, soit parce qu'il m'a toujours été à peu près indifférent d'être jugé au point de vue humain. Une seule chose me sollicite, c'est que Dieu soit glorifié, et que de jour en jour notre Société acquière une nouvelle gloire.

J'ai affaire à un Roi vraiment très-chrétien, qui aime mieux

(1) Le cardinal Ranuccio était légat du pape à la cour de France.

être grand devant Dieu que devant les hommes, qui n'épargne aucune peine, aucune dépense pour faire triompher la religion et la foi, et qui, enfin, aime notre Société au point d'être bien convaincu que nous n'avons d'autre soin que celui de la gloire de Dieu. Nous devons donc seulement désirer, tout en remplissant notre ministère, de soutenir la bonne opinion que ce prince a conçue de nous. J'aurai sur ce point plusieurs choses à écrire à Votre Paternité. Pour le moment, je ne dois songer qu'à une seule chose, c'est, en m'offrant tout entier à Votre Paternité, d'implorer ses secours, sa protection, ses conseils, je dirai plus, ses ordres et son souvenir pendant la célébration du Saint Sacrifice.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus profonde affection et un égal respect,

Mon Très-Révérend Père, etc.

Au Très-Révérend Père Thyrese Gonzalès de Santalla, Général de la Compagnie de Jésus.

* Paris, 9 août 1687.

Mon Très-Révérend Père,

Votre Paternité n'ignore pas tout ce que notre Société a eu à souffrir de la Congrégation des prêtres séculiers françois qui se destinent aux missions étrangères, et de combien de calomnies ils ont accablé nos missionnaires, surtout auprès de la sainte Congrégation pour la propagation de la foi. Les fraudes de plusieurs de ceux d'entre eux qui étaient le plus animés contre nous ayant été découvertes et les calomnieux chassés de leur société, les autres Pères ont résolu de tenter auprès de nous toutes les voies possibles de réconciliation et de conquérir notre amitié, afin de pouvoir désormais, d'un commun accord, vendanger avec nos ouvriers la vigne du Seigneur. Leur supérieur général qui a songé des premiers à se rapprocher de nous, m'a remis une lettre à l'adresse de Votre Paternité, dans laquelle il la félicite de sa promotion et d'avoir facilité un premier rapprochement. J'espère donc que, dorénavant, nos ouvriers n'auront plus rien à craindre de ces religieux.

Nous avons ici des envoyés de l'Empereur des Moscovites qui promettent d'ouvrir à nos Pères une route courte et facile à travers la Moscovie jusqu'aux frontières de l'empire chinois, en leur permettant de voyager par terre au nombre de six et en les garantissant de tout péril... Nous leur confierons donc (le roi l'ordonne ainsi) deux de nos pères qui tenteront ce voyage, et, s'ils réussissent, on établira facilement une mission en Chine, sans avoir à craindre de perdre un si grand nombre des nôtres. Je me recommande autant que possible aux prières de Votre Paternité.

De Votre Révérence, etc. »

Le cadre que nous nous sommes imposé ne nous permet pas de nous étendre plus longuement sur cette intéressante question des missions. Nous nous contenterons de dire que, dans ce siècle si grand à tous les points de vue, elles prirent, sous l'impulsion puissante de Louis XIV et du Père de la Chaize, un développement inouï jusqu'alors. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les deux premiers chapitres du tome V de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par M. Crétineau-Joly, chapitre exclusivement consacré au glorieux apostolat des émules de saint François Xavier. La grandeur et la sainteté du but, ainsi que la variété des épisodes en rendent la lecture des plus attachantes. Ce n'est pas sans un étonnement mêlé d'admiration que l'on parcourt ce nouvel horizon de la pensée féconde du plus grand roi de la monarchie française. Jamais notre marine n'avait été plus florissante ; jamais plus irrésistible élan ne fut donné à notre commerce extérieur, et jamais la croix, sous la protection du drapeau de la France, n'étendit plus au loin et en plus de lieux ses pacifiques et durables conquêtes.

R. DE CHANTELAUZE.

(La suite au prochain numéro).